



Contexte

La région souhaite allonger la durée de séjour et se doter d'un parc diversifié d'hébergements (en particulier des résidences de loisirs locatives de nouvelle génération...).

Des Center Parcs ont été créés dans l'Aisne (parc de l'Ailette), à Verneuil sur Arvre, en Sologne, des résidences de tourisme en milieu rural connaissent un certain développement (cf. Eguisheim en Alsace sur la Route des Vins) sur la base de produits immobiliers en partie défiscalisés. La Bourgogne demeure jusqu'à présent en dehors de ce mouvement alors que les promoteurs/opérateurs recherchent des opportunités.

Contenu

Rechercher activement des investisseurs et les accompagner dans leurs démarches (cf. fiche sur l'ingénierie régionale : E23) avec un guichet unique pour des opérations significatives.

Ce chantier doit s'inscrire dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE).

Les outils et méthodes mis en place par le SRDE doivent être adaptés aux spécificités des investissements touristiques.

Organisation

Le pilotage du chantier est assuré par le conseil régional.